

ANNEX STANDARD FORMAT FOR PRESENTATION OF INFORMATION ON BEST PRACTICES

1) Institution: The name of the institution that is implementing the best practice:

La bonne pratique est mise en œuvre par l'Unité de Lutte Contre la Corruption(ULCC) de concert avec la Bibliothèque Nationale d'Haïti(BNH).

2) Title: The name of the best practice, the topic it covers, and the subject of the Convention to which it is related:

La bonne pratique s'intitule : Centre de documentation anti-corruption (CDAC).

Cette bonne pratique consiste en la mise en place d'un centre de documentation au niveau de la Bibliothèque Nationale d'Haïti(BNH) sur la base d'un accord de partenariat conclu entre les deux institutions. L'objectif ici consiste à sensibiliser la population, en particulier la population estudiantine et les chercheurs au sujet des conséquences nocives du phénomène de la corruption dans le pays. A cet effet, le CDAC s'emploiera à rendre accessible au public toutes les ressources documentaires (imprimées et numériques) relatives à la lutte contre la corruption.

3) Description of the best practice: Include a brief description and summary of the best practice, as well as the reason why it should be considered a best practice, expressly referring to its sustainability:

Le CDAC met à la disposition du public un fonds couvrant les domaines de la lutte contre la corruption composé :

- D'études, rapports et mémoires,
- de rapports d'activité et bilans des institutions haïtiennes de contrôle,
- de revues spécialisées,
- d'ouvrages spécialisés, manuels pratiques,
- de dossiers de presse thématiques,
- de l'ensemble des publications éditées par l'ULCC depuis sa création.

À côté de la consultation physique des documents, une station numérique est disponible pour les recherches en ligne. Cette station permet aussi d'accéder à un éventail de documents numériques tant nationaux qu'internationaux consacrés à la lutte contre la corruption. Le CDAC accueille les fonctionnaires et agents publics, les professionnels, les universitaires, les chercheurs et enseignants. Il pourra traiter également à distance les demandes de renseignements produites par courriel, téléphone, ou courrier postal.

4) Reasons/Importance: Reasons for pursuing best practice should be given. A description should be made of the situation in place before the adoption of the best practice and identification of the problem or problems it is to address:

Le CDAC répond à un besoin crucial en matière de documentation dans le domaine de la corruption. Les étudiants en sciences juridiques, en criminologie et en sociologie (...) réalisant leur mémoire dans le domaine de la corruption se trouvent souvent confrontés à un manque d'informations et de données disponibles. D'où la réticence de nombre d'entre eux à s'engager dans des travaux de recherche en lien avec la thématique de la lutte anticorruption. De ce point de vue, le CDAC ne peut que contribuer à développer chez la jeunesse estudiantine le goût de la recherche en matière de lutte contre la corruption. Elle contribuera dans le même temps à renforcer les diverses initiatives prises par l'ULCC en matière de sensibilisation aux méfaits de la corruption, en particulier la tenue régulière des séances de formations, l'organisation de concours de dissertation à l'intention des élèves de classe terminale, ainsi que la publication d'une revue spécialisée " Transparence" dédiée à la lutte anticorruption.

5) . Approach: What was the proposed design and methodology for applying the best practice? What was considered in its design and methodology? Were other countries' experience taken into account? Was a model law taken into account?

Pour mettre en place le CDAC, l'ULCC s'est basée sur les prérogatives légales qui lui sont conférées dans le décret de 8 septembre 2004 portant sa création dont l'alinéa 4 de l'article 7 qui lui confère la tâche « d'éduquer la population sur les dangers de la corruption et la nécessité de la combattre et mobiliser, à cet effet, les soutiens publics ». La plupart des institutions centrales de nos différents pays œuvrant dans le domaine de la corruption ont quasiment toutes une fonction identique. Ce qui leur donne la possibilité de s'engager dans une démarche similaire à celle d'Haïti. Pour des raisons d'ordre logistique, l'ULCC a associé la Bibliothèque Nationale d'Haïti (BNH) à cette démarche. Mais, dans la mesure où une institution dispose d'un cadre et de l'espace logistique approprié, elle peut choisir de loger le centre de documentation anticorruption dans ses propres locaux. Il faut ajouter par ailleurs que l'initiative de la création de la CDAC participe de l'effort national de mise en œuvre de la Convention Interaméricaine Contre la corruption, en particulier l'article III relatif aux mesures préventives. Par ailleurs, le 5^e paragraphe de la Convention met un accent particulier sur l'importance de la sensibilisation de nos populations *à l'existence et à la gravité de la corruption ainsi qu'à la nécessité de renforcer la participation de la société civile à la prévention de la corruption et à la lutte contre ce fléau.*

6) Implementation: How is the best practice being implemented? What were the human and financial resources needed for its implementation?

La bonne pratique a été mise en place en à partir d'un protocole signé entre la bibliothèque nationale et l'ULCC. Le Centre de documentation anti-corruption (CDAC) est logé à la (BNH) qui assure sa gestion journalière. Le processus de recrutement des membres du personnel du CDAC est organisé conjointement par l'ULCC et la BNH. Toutefois, les personnes recrutées seront des fonctionnaires de l'ULCC mis à disposition de la BNH. Par ailleurs, le Service des Relations publiques de l'ULCC fait office de point focal entre l'ULCC et la BNH en vue de faciliter les échanges pour le bon fonctionnement du Centre et l'organisation commune d'activités diverses de vulgarisation et de promotion.

7) Outcome: What is the end result or expected end result of implementing the best practice? What are the benefits and/or success stories? Have they addressed the problems originally identified as necessitating a best practice to be implemented? What has been its impact?

Avec la création du CDAC, l'ULCC s'attend à une augmentation des travaux de recherche scientifiques et universitaires en matière de corruption dans le pays. Comme dit plus haut, la pénurie de documentation adéquate et accessible en matière de corruption a été pendant longtemps l'un des obstacles majeurs rencontrés par les chercheurs et apprentis chercheurs intéressés par la thématique de la corruption. Il est donc encore trop tôt pour évaluer l'ampleur de l'impact du fonctionnement du centre de documentation. Mais, les premières observations réalisées au niveau de la bibliothèque font état d'une augmentation du nombre des lecteurs fréquentant le CDAC. Il faudra donc attendre pour avoir des données statistiques beaucoup plus pertinentes. L'ULCC envisage de renforcer la publicité autour de l'existence du centre de documentation. Pour le présent moment, le CDAC ne fonctionne qu'au bureau central la BNH à Port-au-Prince. Mais, à terme, le CDAC devra dans être implanté dans tous les bureaux déconcentrés de la BNH repartis sur l'ensemble du territoire national.

8) Sustainability means that the best practice has been tested for a period of time that has made it possible to prove its usefulness and to ensure the continuity of its implementation. It is suggested that this time period be a year. 2 For example, practices that may generate a change in conduct of a person, population or institution.

Le protocole conclu entre l'ULCC et la BNH est entrée en vigueur depuis le 9 mai 2022. Au bout d'un certain temps (une année au moins), il va falloir donc procéder sur la base des données collectées à une évaluation du degré de réussite et d'efficacité du mode de fonctionnement du CDAC. Cette évaluation se basera sur des données chiffrées concernant la fréquentation du CDAC et les travaux de recherches universitaires et autres réalisées dans le domaine de la corruption (travaux de mémoires, de thèses, d'article scientifiques, de conférences....etc.). Toutefois, il conviendra de tenir compte du fait que le centre de

documentation n'est jusqu'ici implanté qu'au niveau du siège central de la BNH à Port-au-Prince, comme dit plus haut.

9) Potential for technical cooperation: Can the best practice be adapted and used by other countries? Is it possible to provide technical assistance to other countries in implementing the best practice? Provide the point of contact for the entity that can facilitate the technical assistance.

L'ULCC est disposée à partager avec d'autres Etats amis intéressés ses expériences concernant la création du CDAC. Il faut contacter à ce sujet le directeur général de l'ULCC Me. Hans Jacques Ludwig JOSEPH.

10) Follow-up: Who or what groups will monitor the practice's implementation? How will its implementation be monitored? Will there be a Follow-up Report? ,

Le Service des Relations publiques de l'ULCC fait office de point focal entre l'ULC et la BNH en vue de faciliter les échanges pour le bon fonctionnement du Centre et l'organisation commune d'activités diverses de vulgarisation et de promotion. Mais, comme dit plus haut, les agents publics affectés au CDAC sont des fonctionnaires de l'ULCC. Ainsi, le chef de service du CDAC est tenu de soumettre un rapport mensuel sur le fonctionnement de cette entité.

11) Lessons: What are some of the lessons learned in implementing the Best Practice? What are the challenges in implementing the best practice?

La création du CDAC a mis en évidence l'importance de la coopération interinstitutionnelle dans le cadre de la lutte anticorruption. Il suffit donc de définir des objectifs clairs et précis et de fixer les responsabilités réciproques de chacune des entités pour leur permettre d'œuvrer d'un commun accord dans le cadre de cette lutte. A priori, la BNH n'est une entité concernée directement par la corruption, mais, le cadre de coopération défini par le protocole d'accord signé avec l'ULCC lui a permis d'apporter sa quote-part à la campagne de sensibilisation et de conscientisation sur les méfaits de la corruption.

A la vérité, la création du CDAC ne s'est pas réalisée sans difficultés. L'une des difficultés majeures a consisté et consiste encore en la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement du CDAC. Notons que l'objectif est de dupliquer les centres de documentation anticorruption (physique et numérique) à l'échelle du territoire national. Ce qui implique pour tant pour l'ULCC que pour la BNH des fonds budgétaires conséquents. Il faut entre autres envisager la possibilité d'agrandir les locaux des différentes entités déconcentrées de la BNH appelées à loger le CDAC dans les autres régions du pays.

12) Documentation: Where can further information be found regarding the best practice (e.g., Internet links)?

Les informations concernant la bonne pratique sont disponibles sur le site de l'ULCC : <https://ulcc.gouv.ht> .

13) Contact: Who can be contacted for further information?

Pour des informations additionnelles relatives au CDAC, il faut contacter le Directeur général de l'ULCC Me. Hans Jacques Ludwig JOSEPH.